



# La feuille de chêne

Bulletin d'information du Conservatoire d'espaces naturels Isère - Avenir

#### Décembre 2014



Vendredi octobre. j'ai été invité à l'inauguration du premier refuge entreprise de la LPO Isère sur le domaine de Saint-

Jean-de-Chépy à Tullins. À travers cette démarche, cet espace dédié à l'organisation d'événements et de séminaires d'entreprises s'engage à protéger la biodiversité d'un parc de plus de 10 ha, à quelques centaines de mètres seulement de notre espace naturel sensible de l'étang de Mai. Il conforte ainsi l'idée que conservation de la nature et développement économique des territoires ne sont pas contradictoires.

Il constitue une belle vitrine de l'énorme travail accompli par nos partenaires et amis de la LPO pour la protection de la faune sauvage.

Après avoir félicité à juste titre la LPO et le domaine pour cette réalisation, Monsieur Gilles Strappazzon, président de la commission de l'environnement du Conseil général et maire de Saint-Barthélémy-de-Séchilienne, a évoqué notre Conservatoire en le couvrant d'éloges, devant de nombreux invités. J'ai été à la fois surpris, heureux et gêné. Ce n'était pas nous qui devions être honorés lors de cette réception.

Il m'a ensuite à nouveau félicité

# Édito

en aparté pour la qualité de notre travail partenarial avec EDF dans la mise en place des mesures compensatoires de l'aménagement hydroélectrique Romanche-Gavet et pour la renaturation «intelligente» des anciennes zones habitées de l'Île Falcon.

Je suis très heureux de ce soutien car, depuis le début, je suis passionné par ce projet. Ce travail de renaturation d'une ancienne zone artificialisée est la preuve que la destruction de la nature n'est pas irrémédiable. Il laisse un espoir pour toutes les friches industrielles qui malheureusement se multiplient, même si on ne peut occulter le déchirement qu'a représenté pour ses habitants l'expropriation du hameau de l'Île Falcon.

Cela nous permet aussi de faire la preuve de notre savoir-faire et de mettre en lumière le travail remarquable effectué par les salariés du Conservatoire, scientifiques, techniciens, personnels administratifs, qui permettent le bon fonctionnement de notre association.

Je n'avais encore jamais dédié un éditorial à nos salariés, cette anecdote me donne l'occasion de le faire aujourd'hui.

Iean-Luc Fornoni Président du Conservatoire d'espaces naturels Isère - Avenir



#### Sommaire

Édito 1
À la loupe 1
• La Littorelle à une fleur
Des nouvelles des sites 2-3
• Val d'Ainan
Marais de Charvas
• Étang du Petit Nan
Vient de paraître 3
• Marais de Charvas : 20 ans de gestion conservatoire
En Bref
<b>Un site, une gestion</b> 4-5
Marais des Bruns
Le point sur 6-7
• Étude écologique de la Haute Bourbre et de ses affluents
Camp militaire de Chambaran
$L'association, les conservatoires \dots \ 7$
Parité au bureau
• Un nouvel agent technique au Conservatoire
Partenaires 8
Le Conservatoire se présente 8

À la loupe • La Littorelle à une fleur



Cette plante est la simplicité même : une rosette de feuilles vertes très étroites et aigües, une fleur mâle réduite à quelques étamines sur un pédoncule ne dépassant pas 20 cm et deux fleurs femelles minuscules à la base. Son milieu de vie est également peu spectaculaire et fugace, elle se développe en gazon du début de l'été à l'automne, sur sols pauvres en calcaire et en éléments minéraux

et régulièrement inondés.

La Littorelle est très rare et vulnérable en raison de sa grande sensibilité à la pollution des eaux ainsi qu'à la régulation des étangs et l'artificialisation de leurs berges. On peut observer encore quelques belles stations sur les rives des étangs du camp militaire de Chambaran ainsi que sur l'ENS communal de l'étang de Bizonnes. Roger Marciau

# Des nouvelles des sites

#### Val d'Ainan

#### Regrouper pour mieux gérer

Le site ENS du marais de Chirens et le périmètre Natura 2000 du Val d'Ainan présentent une histoire bien compliquée, une pléiade d'acteurs et de structures avec des compétences croisées, parfois superposées, de multiples (ZNIEFF, inventaires tourbières, zones humides, stratégie de création d'aires protégées (SCAP)...) aux contours différents.

Face à cette situation complexe, des élus locaux, le CEN Isère et le Conseil général de l'Isère veulent aller vers la simplification. La solution pourrait être de faire se correspondre le périmètre du site Natura 2000 (qui intègre entre autres le marais de Bavonne, ENS local potentiel de la communauté d'agglomérations du Pays Voironnais (CAPV), et le marais du Moulin de Massieu, ENS local associatif du CEN Isère) avec l'ENS départemental du marais de Chirens qui serait élargi et ainsi faire un seul document de gestion pour l'ensemble du Val d'Ainan. Pour cela, le Conservatoire s'est vu confier la mission de réaliser une étude de faisabilité de l'extension de l'ENS



Le Val d'Ainan au niveau du marais de Chirens

départemental de Chirens aux communes voisines concernées par le périmètre du site Natura 2000. C'est ainsi qu'en 2013 le Conservatoire a rédigé un document présentant l'intérêt de ce « grand ENS» sur le Val d'Ainan. La commune de Massieu s'est prononcée favorablement face à ce projet d'extension. Le 17 juin dernier, le Conseil général de l'Isère organisait une réunion afin de recueillir

l'avis des exploitants agricoles et de la Chambre d'agriculture.

Cette simplification permettrait donc la mise en place des mesures de gestion cohérentes sur l'ensemble du secteur afin de protéger les richesses du territoire tout en préservant le foncier et en valorisant les pratiques agricoles respectueuses de la qualité du site.

À suivre...

Jean-Luc Grossi

## Marais de **Charvas**

Le viceprésident de la Région Rhône-Alpes en visite

Le 1er septembre dernier, la visite du marais de Charvas par Alain Chabrolle, vice-président délégué à l'environnement et à la santé à la Région Rhône-Alpes, a été l'occasion d'aborder le projet de classement du site en Réserve naturelle régionale en présence de Gilbert Marboeuf et de Daniel Beretta, maires respectifs des communes de Pusignan et de Villette d'Anthon. Le dossier de faisabilité de classement en cours sera remis d'ici la fin de l'année 2015. Lors de la visite de terrain. les techniciens du Conservatoire ont présenté les résultats très encourageants obtenus dans la restauration des habitats et des espèces patrimoniales du marais depuis plus de 20 ans et ce malgré l'impact des infrastructures linéaires qui ont coupé le site en deux. La réunion en salle qui a suivi a permis d'aborder des questions plus globales sur la nouvelle stratégie de la Région dans le domaine de la biodiversité. Les directeurs des 4 conservatoires de Rhône-Alpes ont rappelé leur volonté d'apporter leur contribution dans la

mise en œuvre du schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Ils ont également fait part de leurs inquiétudes quant à la réduction de leurs budgets et la disparition des contrats de biodiversité qui privent les conservatoires de moyens importants dans la gestion des espaces naturels. Bruno Veillet



# Étang du Petit Nan

Un grand «oui» pour le Petit Nan!

Le Conservatoire d'espaces naturels Isère vient d'acheter un «étang à cistudes» sur Châbons.

Ce joli étang, à caractère naturel et en partie couvert de nénuphars jaunes, s'étend sur un peu plus de 1 hectare. Bien caché au creux des collines, juste en bordure est de la Tourbière du Grand Lemps dans laquelle il se déverse, il est inclus dans le site Natura 2000, mais se trouve juste à l'extérieur de la Réserve naturelle nationale.

Il s'agit du dernier plan d'eau connu à avoir abrité la Cistude d'Europe dans ce secteur qui est séparé du bastion nord-isérois de l'espèce par l'autoroute Lyon-Grenoble.

La présence d'une population en bon état de conservation de cette petite tortue aquatique est un des objectifs prioritaires du plan de gestion de la Réserve naturelle. La maîtrise foncière de ses milieux de vie, qui est le mode d'action privilégié des conservatoires, y était alors prévue pour sauvegarder cette espèce patrimoniale et protégée. Le financement de l'opération par l'Agence de l'eau et la volonté des précédents propriétaires à préserver cet étang familial ont rendu possible l'opération.

Malgré la pose de troncs d'arbres sur les rives, pour servir de solariums à ce reptile qui a besoin de se chauffer au soleil, aucune tortue n'a été revue depuis 2005. Les prospections au filet et la recherche d'ADN environnemental n'ont pas été plus fructueuses. La réintroduction de l'espèce est alors envisagée par le lâcher de petits cistudons d'élevage. Afin de maximiser les chances de réussite du projet en évitant que les petites tortues ne se fassent croquer, il est prévu d'exporter les poissons carnassiers actuellement présents.

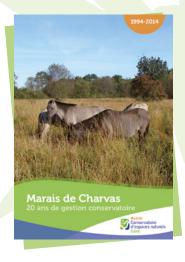


Pour préserver le site de reproduction préférentiel, le renouvellement de MAE (mesures agro-environnementales) est prévu pour le maintien de la pelouse sèche connexe

Espérons qu'à partir du Petit Nan, les cistudes reconquièrent, dans un avenir proche et en nombre, la Tourbière du Grand Lemps et les autres plans d'eau des communes riveraines. • Grégory Maillet

Cistude d'Europe N. Biron - CEN Isère

#### Vient de paraître



Le bilan de 20 ans de gestion conservatoire du marais de Charvas présente les principales expériences conduites sur cet espace, les problèmes rencontrés, les techniques mises en œuvre et les résultats obtenus. La restauration hydraulique, les techniques mécaniques et la mise en place du pâturage sont tout particulièrement détaillées. Ce document de synthèse pourra, nous l'espérons, être utile aux autres gestionnaires d'espaces naturels confrontés à des problématiques similaires.

→ Disponible sur simple demande avec enveloppe timbrée A4 à 2,35 €. •



## **En Bref**

#### Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Les MAEC font partie du second pilier de la nouvelle PAC 2015. Elles succèdent aux MAET et sont mises en œuvre par le biais de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC), au sein de zonages spécifiques. Les premiers PAEC ont été déposés le 15 octobre. •

#### Animation APPB Belledonne

Après la Matheysine en 2010 et les Grandes Rousses en 2012, une animation auprès des communes du massif de Belledonne est en cours afin d'inciter les élus à classer les tourbières de leur territoire en arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB). Cette animation est menée par la Direction départementale des territoires, assistée par le Conservatoire d'espaces naturels Isère.

# Porter à connaissance de l'inventaire des zones humides

En septembre dernier, les élus de l'Isère ont à nouveau été informés par le préfet de l'Isère de l'existence de l'inventaire des zones humides du département comprises entre 1000 et 10 000 m². Ils ont été destinataires d'un porter à connaissance et d'une plaquette d'information répondant aux interrogations des élus et des agriculteurs.



# Le marais des Bruns

Les orchidées l'adorent!

Le marais des Bruns, sur la commune de Theys, dans le massif de Belledonne, se niche à une altitude de 830 m et s'étend sur plus de 8 hectares. Il est connu pour son fort intérêt floristique, avec notamment la présence de l'Orchis musc, orchidée protégée à l'échelle régionale.



L'Orchis Musc (Herminium monorchis). Cette orchidée observée sur le marais a contribué à sa labellisation en ENS associatif par le Conseil général de l'Isère.

Le marais des Bruns a fait l'objet d'une exploitation agricole jusqu'aux années 90. Il était autrefois fauché pour la bauche, qui servait alors de litière et de nourriture au bétail. Depuis, une partie du site a progressivement été abandonnée du fait de la difficulté d'exploiter cette zone humide et de son faible intérêt fourrager. En 1995, un orchidophile isérois, Olivier Gerbault, découvre l'Orchis musc (Herminium monorchis) sur le

marais, dont seulement deux stations sont connues en Isère. Le Conservatoire d'espaces naturels Isère, qui engage en 1997 une souscription départementale visant à préserver des stations d'espèces protégées, sollicite alors les propriétaires des parcelles afin d'engager un partenariat avec eux. Les actions de préservation et de restauration débutent donc en 2000, suite à la signature d'une convention avec une première propriétaire. Une notice de gestion pour dégager les grands enjeux et les opérations à mener est alors rédigée. Depuis, deux autres propriétaires se sont engagés pour la protection du marais, permettant ainsi de mener des opérations de fauche et de bûcheronnage sur 4 parcelles, d'une surface totale d'1,48 hectares.

# Des habitats privilégiés pour les orchidées

Petite zone humide blottie sur le balcon de Belledonne, le marais des Bruns s'inscrit comme un ensemble d'habitats naturels très différents les uns des autres, qui découlent des pratiques agricoles passées, de la topographie et de l'hygrométrie du sol. De la prairie humide à orchidées (scientifiquement appelée bas-marais alcalin), aux boisements humides composés de frênes, d'aulnes et de saules, en passant par les roselières, les mares et la tufière, cette mosaïque permet l'accueil d'une faune et d'une flore diversifiées, adaptées à ces milieux. Plusieurs espèces végétales remarquables y trouvent leur place : outre l'Orchis musc (malheureusement non revu depuis 2000), de nombreuses orchidées fleurissent à la fin du printemps. C'est le cas notamment de l'Orchis de Traunsteiner et de la Gymnadénie odorante, toutes deux





Le Conservatoire fauche en régie une fois par an des parcelles à l'aide du porte outils polyvalent qui sert également à l'exportation des produits de cette fauche.

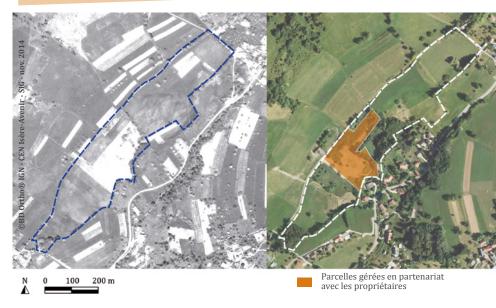
L'abandon des pratiques agricoles dans les années 90 a entraîné une reconquète des prairies par les ligneux que la gestion du marais par le Conservatoire tend à enrayer.

protégées régionalement. La Rousserolle verderolle, petit passereau des marais, a également élu domicile dans la végétation de roseaux pour se reproduire pendant la période estivale, avant d'entamer sa migration vers le sud à la fin du mois d'août.

#### Une gestion adaptée à la fragilité du site

La présence de nombreuses espèces témoignent de l'utilisation agricole extensive passée, qui a favorisé le maintien des milieux ouverts. Il est donc nécessaire aujourd'hui de reprendre des activités de fauche tardive pour éviter l'embroussaillement voire le boisement complet du site.

La notice de gestion a donc été actualisée en 2014 afin de mettre à jour les connaissances et d'établir les actions à mener sur le site. Les principales opérations proposées consistent à faucher tardivement les parcelles de prairies, à limiter la pousse des arbres et arbustes, à restaurer les mares et à créer des petites pièces d'eau favorables aux amphibiens et libellules. Des inventaires et suivis scientifiques sont également programmés afin de contrôler l'efficacité de ces actions. Rédigé sur l'ensemble du périmètre ENS, ce document ne s'appliquera toutefois qu'aux parcelles maîtrisées (par convention ou par pleine propriété) par le CEN Isère. Le



partenariat avec les propriétaires prend donc ici tout son sens si l'on veut restaurer et préserver le marais.

#### Un patrimoine naturel reconnu mais finalement peu protégé

Si le marais des Bruns démontre tout son intérêt naturel en figurant dans de nombreux inventaires (ZNIEFF, zones humides, tourbières, réseau écologique départemental de l'Isère (REDI), SRCE...) et en étant labellisé Espace naturel sensible (labellisation depuis 2003), aucune réglementation particulière ne le protège, si ce n'est la loi sur l'eau liée aux zones humides et la loi sur la protecion des espèces. Un projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB), ciblant plusieurs tourbières de Belledonne, est aujourd'hui en phase de réflexion et de concertation. Il permettrait ainsi la conservation du marais à long terme.

Magali Crouvezier



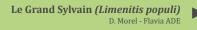
L'Orchis de Traunsteiner (Dactylorhiza traunsteineri), une orchidée protégée à forts enjeux de préservation sur le marais des Bruns.



# Zoom sur

# Les papillons

L'inventaire des lépidoptères, réalisé sur le marais en 2013 par Flavia ADE, a permis de contacter 28 espèces de papillons de jour (rhopalocères) et 157 papillons de nuit (hétérocères). Cinq papillons remarquables peuvent être notés en raison de leur rareté en Isère. Quatre d'entre eux sont liés aux boisements humides, soulignant ainsi l'intérêt de ce marais : le Grand Sylvain (Limenitis populi), la Cymatophore onduleuse (Tetheella fluctuosa), la Phalène fasciée (Chloroclysta miata) et la Phalène quadrifasciée (Xanthorhoe quadrifasiata).







## Étude écologique de la Haute Bourbre et de ses affluents

Pour une prise en compte de cours d'eau méconnus

Avec plus de 500 000 km répertoriés en France, les cours d'eau sont des milieux essentiels pour l'Homme : ils nous fournissent en eau potable et sont indispensables aux activités agricoles. Mais les connait-on tous vraiment ? C'est dans cet objectif de mieux connaître ces milieux et leur remarquable biodiversité que le Conservatoire d'espaces naturels Isère a mis en œuvre l'étude écologique de la Haute Bourbre et de ses affluents.

Le cours d'eau est un milieu naturel dynamique, abritant une biocénose riche et de nombreux habitats au sein de son lit et des zones humides qui en sont dépendantes. L'intégrité des cours d'eau et de la biodiversité qu'ils recèlent ont été mis à mal par l'exploitation humaine au cours des dernières décennies (canalisation des lits, pollution des eaux...). Un état des lieux au niveau local, permettant d'évaluer la naturalité et la qualité écologique des ruisseaux, est mené depuis plusieurs années en Isère. Cet inventaire est nécessaire pour identifier les éventuelles actions à mettre en œuvre pour améliorer la qualité et la fonctionnalité des cours d'eau.

La Bourbre, rivière située dans le Nord Isère, ne déroge pas à la règle : à la suite d'évaluations de son état écologique, elle a fait l'objet de mesures de gestion et de restauration, grâce notamment à la

mise en place d'un SAGE et d'un contrat de rivière. La majorité de ses affluents n'a malheureusement pas été étudiée et n'a, par conséquent, pas bénéficié de ces actions. Pour pallier à ce manque de connaissances, l'inventaire du patrimoine naturel et des atteintes potentielles au milieu mené sur la Bourbre et ses affluents dans sa partie la plus amont (Haute Bourbre) a été réalisé en 2014 par le CEN Isère. Cette étude révèle le fort potentiel écologique de ces cours d'eau, dont certaines portions sont encore préservées et sauvages. Malgré une prédominance de l'activité agricole sur ce secteur, qu'il s'agisse de cultures ou de prairies consacrées à l'élevage, plus des trois quarts des habitats rivulaires sont restés naturels. Une partie des habitats rivulaires est même d'intérêt communautaire, voire classée prioritaire. Le lit des ruisseaux inventoriés est globalement peu impacté et ne présente que peu de secteurs modifiés par l'action de l'homme. Certaines problématiques restent malgré tout présentes : chenalisation, présence d'ouvrages, sources de pollution, espèces envahissantes...

Ces résultats pourront être exploités pour proposer une gestion adaptée à l'amélioration de la qualité écologique de ces cours d'eau, et au respect de l'objectif d'atteinte d'un « bon état » des masses d'eau d'ici 2015 imposé par la Directive Cadre sur l'Eau. • Julie Leprince

Ruisseau amont du château Molinière, sur la commune de Blandin.

L. Duconte - CEN Isère



Carte des cours d'eau prospectés en 2014



Cours d'eau prospectésCours d'eau non propsectés

Réalisation : Julie Leprince, CEN Isère - Avenir - sept. 2014 Source : Scan 25 IGN (2009), DREAL RA, CEN Isère - Avenir

## Camp militaire de Chambaran

Inventaire et cartographie de la végétation des berges des étangs



Dans le cadre de l'élaboration du LIFE défense nature 2 mil (cf. FdC n°40) coordonné par le CEN Rhône-Alpes, le CEN Isère a été sollicité pour réaliser la cartographie des habitats naturels et espèces végétales remarquables des étangs du camp, à ce jour très peu prospectés par les naturalistes.

De fin juillet à fin septembre 2013, le travail de terrain s'est déroulé en 2 phases, l'une axée sur la cartographie des habitats et la seconde sur la recherche d'espèces patrimoniales.

Au total, 37 habitats naturels ont été cartographiés. Parmi eux, 6 sont considérés comme communautaires (Directive habitats). Les plus patrimoniaux sont sans doute les différents gazons vivaces et amphibies des grèves et vasières que l'on retrouve sur le pourtour des étangs, exclusivement dans la zone de marnage des eaux.

Les études menées ont mis en avant la présence d'espèces protégées comme la Pilulaire à globules (Pilularia globulifera), la Ludwigie des marais (Ludwigia palustris), la Petite scutellaire (Scutellaria



Étang des Bécassines N. Biron - CEN Isère

minor) ou encore la rare Litorelle à une fleur (Litorella uniflora).

Ces connaissances ont donné lieu à une synthèse des enjeux par étang et vont permettre de mettre en place une série d'opérations de gestion pour conserver et favoriser les espèces et habitats patrimoniaux. Nicolas Biron

# L'association, les conservatoires

#### Parité au Bureau

À l'issue du renouvellement du Conseil d'administration, le nouveau Bureau du Conservatoire a été élu en juin. Claude Ravel remplace David Cicala, alors qu'Armand Fayard succède à Georges Rovera. La parité est donc désormais de mise au sein du Bureau du Conservatoire.



De gauche à droite : Sophie D'Herbomez-Provost (FRAPNA ; trésorière), Jean-Luc Fornoni (Commune de Vourey ; président), Catherine Haddad (Commune de Saint-Égrève ; secrétaire générale), Claude Ravel (Commune de Le Grand-Lemps ; vice-présidente), André Coppard (Chambre d'agriculture ; vice-président), Armand Fayard (personne qualifiée; secrétaire général adjoint).

## Un nouvel agent technique au Conservatoire



Pascal Fisch, a pris ses fonctions d'agent technique d'entretien des espaces naturels en février, en remplacement de Jérôme Lépine. Pascal intervient principalement sur les ENS départementaux de Montfort et de Vieille Morte ainsi que sur les ENS du Conservatoire en basse vallée de l'Isère (Vourey, Tullins...). Bruno Veillet

#### Je souhaite soutenir les actions du Conservatoire

	en m'abonnant au bulletin d'information
Ī	
	du CEN Isère (2 numéros par an)10 €
•	en devenant membre bienfaiteur $\in$
•	en versant un don manuel de soutien de€
•	Total de ma contribution pour l'année 2015 :€
	Nom
	Adresse
	Fait à
	le

Pour l'adhésion des personnes qualifiées, associations, communes et groupements de communes, s'adresser au secrétariat du Conservatoire.



2, rue des Mails • 38120 Saint-Égrève 04 76 48 24 49 • 04 76 48 24 26 (fax) avenir.38@wanadoo.fr • www.cen-isere.org

Le CEN Isère est membre des réseaux des Conservatoires d'espaces naturels et des Réserves naturelles de France



Signature:



La feuille de chêne n°42 Responsable de la publication

Bruno Veillet

Coordination

Anouk Merlin

Maquette et mise en page

Aude Wenes • www.audewenes.com

L'ensemble de l'équipe du CEN Isère a participé à l'élaboration de ce numéro.



Bulletin tiré à 1300 exemplaires cyclus print, encres végétales, par l'Imprimerie Notre-Dame à Montbonnot-Saint-Martin. ISSN: 1767-9427

Dépôt légal : décembre 2014

#### Avec le soutien de :





#### **Partenaires**



# Capitaine Jean-François Le Gal

COMDET Camp de Chambaran

La préservation de la biodiversité n'est pas la première des vocations qui vient à l'esprit lorsqu'on pense aux missions des autorités militaires françaises. Comment la percevez-vous dans le cadre de vos activités au sein du camp militaire de Chambaran?

Contrairement aux idées reçues, la préservation de l'environnement est un souci permanent des autorités militaires, que ce soit en métropole, dans les DOM-COM ou en opérations extérieures. Le partenariat entre le ministère de la Défense et Natura 2000 – LIFE + était donc logique du fait de la biodiversité qui peut exister sur le site de Chambaran. Notre collaboration se passe extrêmement bien car nos activités ne sont pas incompatibles, bien au contraire!

Depuis 2009, une convention nationale de partenariat écologique lie la fédération nationale des Conservatoires d'espaces naturels et le ministère de la Défense. En Isère, à travers le LIFE défense nature 2 mil, les conservatoires de Rhône-Alpes et de l'Isère interviennent dans la meilleure connaissance et dans la gestion des habitats naturels du camp. Que retenezvous de ce partenariat ?

Ces échanges réguliers sont extrêmement fructueux. Le camp de Chambaran ne subit aucun changement ou traitement lié à l'agriculture ce qui permet d'avoir un site riche en biodiversité. L'inventaire effectué à partir de 2012 a mis en évidence le fait que la présence militaire sur ce site avait contribué à préserver de nombreuses espèces. Ce partenariat est donc le mieux adapté à la gestion de ce site. •

Propos recueillis par Bruno Veillet

# Le Conservatoire se présente



#### **Nicolas Biron**

Chargé d'études secteur scientifique

Quelles sont vos missions au sein de l'association ?

Recruté en 2010 pour rédiger le plan de gestion de la Réserve naturelle de l'étang de Saint-Bonnet, j'ai poursuivi avec la rédaction d'un second plan de gestion, la participation à l'inventaire des zones humides de l'Isère ainsi qu'à celui des remblais en zone humide et la réalisation de nombreux suivis et inventaires d'espèces ou d'habitats considérés comme patrimoniaux. Ces inventaires et suivis sont indispensables car ils permettent d'évaluer les effets de notre gestion sur les milieux (période de fauche ou de pâturage, augmentation des niveaux d'eau, etc.). Je suis aussi en charge de rédiger les diagnostics de labellisation des espaces naturels sensibles. Il s'agit de documents synthétiques donnant un avis sur l'éligibilité, ou non, des sites proposés à rejoindre le réseau des ENS de l'Isère.

#### Sur quels territoires intervenez-vous?

Ma participation à l'inventaire des zones humides de l'Isère m'a permis d'intervenir sur l'ensemble de notre département, des tourbières de montagnes aux boisements alluviaux longeant le Rhône. Aujourd'hui mes missions de terrains (suivis et inventaires) concernent surtout les sites naturels que nous avons en gestion. D'autres études scientifiques m'amènent dans de nouveaux secteurs comme les étangs du camp militaire de Chambaran, le plateau de la Molière et tous les nouveaux sites faisant l'objet d'une demande de labellisation ENS.

Propos recueillis par *Anouk Merlin*